

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres votants :

10

Membres absents :

0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HABSHEIM ET ENVIRONS

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 21 mars 2024

(vingt et un mars de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.

SOUS-PREFECTURE
26 MARS 2024
DE MULHOUSE

Votants (10) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,
Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE,
Mme KITTLER WALCH Sandrine, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,
Mme Adrienne CAMPILLO.

Procurations de vote (2) :

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Adrienne CAMPILLO,
M. Noël MULLER a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH.

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆◆

Point 4 de l'ordre du jour

Affaires générales

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les groupements comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

La loi 'Nouvelle Organisation Territoriale de la République' dite loi 'NOTRe' du 7 août 2015 renforce les obligations de transparence pour les élus. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels envisagés, sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette, et sur la structure des effectifs.

LE COMITE DIRECTEUR

donne, à l'unanimité :

– acte à la Présidente du débat qu'elle a mené.-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.
Pour extrait conforme.
RIXHEIM, le 22 mars 2024



La Présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Baechtel".

Rachel BAECHTEL

SOUS-PREFECTURE
26 MARS 2024
DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Windholtz".

Patrice WINDHOLTZ

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le

4 avril 2024

Transmis à M. le Sous-Préfet le 26 mars 2024

Publié – Notifié le 4 avril 2024

Certifié exécutoire



La Présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Baechtel".

Rachel BAECHTEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de HABSHEIM et ENVIRONS (S.I.H.E.)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rappel des missions du Syndicat

Le Syndicat est habilité à exercer les compétences suivantes :

Compétence	Précision	Exercée ?	Communes concernées
Affaires scolaires	Gestion des droits et obligations issus de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, et concernant : <ul style="list-style-type: none">Les Collèges de Rixheim et de Habsheim,Les classes primaires de perfectionnement.	Oui	Dietwiller Eschentzwiller Habsheim Rixheim Zimmersheim
Affaires sportives et de loisirs	Création et gestion d'un centre sportif et de loisirs (anciennement 'Piscine de Rixheim').	Non	
Sécurité	Gestion des problèmes liés à l'implantation de la Gendarmerie Nationale.	Oui	Eschentzwiller Habsheim Rixheim Zimmersheim
Aménagement du territoire	Révision du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) Mulhouse-Rhin-Mines.	Non	
Aménagement de chemins de promenade		Non	
Aménagement de pistes cyclables		Non	
Création d'un pôle de gérontologie		Non	

Le Syndicat a son siège en Mairie de Rixheim. Il n'emploie pas de personnel. Les affaires sont gérées par l'ensemble des services administratifs de la Ville de Rixheim.

Il n'a aucune dette et n'investit plus car :

- les immobilisations des collèges relèvent de la Collectivité européenne d'Alsace,
- la Gendarmerie est propriété de la SCI LES ROMAINS demeurant 22 rue du Général Foy à PARIS.

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,4 % (en France +0,8 %). En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédits restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement.

Bien que l'inflation régresse en France (2,4 % en 2024) et dans le monde (5 % en 2024), les incertitudes géopolitiques freinent le potentiel de croissance.

Loi de Finance pour 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est revalorisée à hauteur de 320 millions d'euros pour le bloc communal, de même ampleur qu'en 2023.

Le bouclier tarifaire et l'amortisseur 'électricité' sont maintenus, mais selon des modalités réduites avec un seuil d'éligibilité relevé à 250 € / MWh.

Les dépenses d'aménagement de terrain sont à nouveau éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, sont revalorisées de +3,9 %.

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Le 1^{er} janvier 2021, Haut-Rhin et Bas-Rhin se sont regroupés et constituent désormais un seul département : la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Dotée des compétences départementales traditionnelles, la CEA en a gagné quelques supplémentaires. Elle est ainsi cheffe de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand et a une forte compétence en matière de bilinguisme. Elle pilote l'attractivité touristique, et les routes nationales (non concédées et traversant son territoire) lui ont été transférées.

INTERCOMMUNALITE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 280.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population.

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables ...

Les Résultats 2023

A la clôture de l'exercice 2023, les comptes du Syndicat affichent les résultats suivants :

Fonction	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Affaires Scolaires	TOTAL
Fonctionnement	0,00 €	795,19 €	19 496,39 €	20 291,58 €
Investissement	3 005,51 €	3 223,38 €	110,92 €	6 339,81 €
TOTAL	3 005,51 €	4 018,57 €	19 607,31 €	26 631,39 €

Compte tenu du caractère optionnel des compétences, chaque fonction est traitée comme un budget à part entière.

Les frais d'Administration Générale

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement, dont les principales dépenses concernent les indemnités versées aux élus, et financé par les budgets 'Sécurité' et 'Affaires scolaires'. Il est proposé de maintenir les taux de répartition précédemment appliqués, en l'occurrence :

- 18 % pour la sécurité,
- 82 % pour les affaires scolaires.

Ces frais sont estimés à 30.000 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant arrondi
Sécurité	18 %	5 400 €
Affaires scolaires	82 %	24 600 €
TOTAL	100 %	30 000 €

La compétence 'Sécurité'

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total de 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

Le loyer trimestriel actuel est de 127.481,03 € TTC, révisable annuellement sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Evolution de l'indice ICC de janvier 2019 à décembre 2023



Parallèlement, la Ville de Rixheim sous-loue à l'Etat ce même ensemble immobilier, destiné à usage de caserne de Gendarmerie. Le loyer trimestriel est actuellement de 81 250,00 €, révisable tous les 3 ans.

Une révision devait intervenir le 1^{er} septembre 2023. Toutefois, la Ville de Rixheim n'a pas validé la proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin (DDFIP). En effet, cette dernière envisage une réévaluation de 2,3 %, alors que l'indice ICC a évolué de 15,3 % durant la précédente période triennale (septembre 2020 – septembre 2023).

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 4 décembre 2008, point 6 de l'ordre du jour, le Syndicat rembourse à la Ville de Rixheim, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'à expiration du bail, l'écart constaté entre les loyers réglés à la SCI 'Les Romains' et les loyers perçus auprès de l'Etat.

Les 4 dernières révisions de loyer de l'Etat ayant été indexées sur le coût de la construction, cet écart restait relativement stable et assurait aux communes une visibilité financière. Or, la proposition de la DDFIP est en passe de détériorer considérablement cette situation.

Dans l'hypothèse du maintien de la proposition de l'Etat, il convient de prévoir une charge de **198.900 €**.

Les charges 2024 se répartiraient ainsi comme suit :

	Budget 2024
Participation aux frais d'Administration Générale	5 400 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	198 900 €
Taxes foncières et frais locatifs	27 000 €
Autres charges (entretien des bâtiments, ...)	5 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2023	- 800 €
TOTAL	235 500 €

Ces charges sont intégralement financées par les communes d'Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim. Le besoin de financement s'élèverait à 235.500 € (contre 176.200 € en 2023).

A partir de 2034, sous réserve du maintien de la Gendarmerie dans les locaux du Rinderacker, la Ville de Rixheim récupérera l'ensemble immobilier en pleine propriété. En l'état actuel des contrats et conventions, la Ville de Rixheim bénéficiera du loyer versé par l'Etat et cette recette devrait permettre de couvrir les charges, y compris les travaux de rénovation. Aussi, les contributions syndicales ne devraient plus être appelées.

Lors du Comité Directeur du 21 novembre 2022, il a été décidé de répartir systématiquement le résultat d'exploitation de la Gendarmerie, sur les 4 communes adhérentes, les contrats de location et le terrain d'assiette restant à la Ville de Rixheim.

- Lorsqu'il est déficitaire, ce dernier est financé par les 4 communes adhérentes au travers des contributions syndicales. Ce scénario devrait être observé jusqu'en 2033.
- Lorsqu'il est excédentaire, ce dernier est reversé aux 4 communes adhérentes au prorata de leur population. Ce scénario devrait être observé à compter de 2034.

La compétence 'Affaires Scolaires'

1. Les charges 2024

Les charges obligatoires sont :

Participation aux frais d'Administration Générale	24 600 €
Autres charges (taxes foncières,...)	500 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2023	-19 500 €
TOTAL	5 600 €

Les charges optionnelles correspondent aux subventions versées aux établissements scolaires. Elles sont décrites ci-après.

2. Les subventions aux établissements scolaires

Subventions au titre des classes de découverte et voyages pédagogiques

Les établissements scolaires déposent annuellement diverses demandes de participation à des projets de classes de découverte et voyages pédagogiques.

Les années précédentes, la prise en charge était limitée à 5 jours par projet et les participations étaient de :

- 13,00 € par élève et par jour lorsque le centre d'accueil est un établissement de catégorie A,
- 10,00 € par élève et par jour lorsque le centre d'accueil est un établissement de catégorie B ou C ou lorsque le voyage se fait hors catégorie.

Le Comité Directeur souhaite simplifier ce dispositif et opte pour une prise en charge de 12,00 € par élève et par jour, indépendamment de la catégorie du centre d'accueil et de la nature du voyage.

Pour être en mesure de répondre aux demandes des établissements scolaires, il est proposé d'inscrire une provision de **8.000 €** pour ces subventions.

Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

En 2023, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel, répartie entre les 2 collèges selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains,
- ¼ selon la surface totale des planchers,
- ½ selon le nombre d'élèves.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et de prévoir une enveloppe budgétaire de **25.000 €** pour ces subventions.

Subvention au titre du projet 'Ecole numérique'

Le plan numérique pour l'éducation vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Une nouvelle enveloppe de **25.000 €** permettrait aux Collèges de Rixheim et Habsheim de poursuivre leurs projets.

Subvention au titre des activités "Piscine"

Par délibération en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a décidé de participer aux frais de déplacement des collégiens à la piscine et de location des lignes d'eau. Pour répondre aux demandes des établissements scolaires, une enveloppe budgétaire de **6.000 €** pourrait être affectée à ces subventions.

Subventions au titre des jeunes licenciés

Pour soutenir le sport scolaire, les associations sportives des Collèges de Habsheim et Rixheim ont bénéficié d'une subvention de 5,50 € par jeune licencié en 2023. Il est proposé de reconduire ce dispositif et de prévoir une enveloppe budgétaire de **1.600 €** pour ces subventions.

Subventions au titre des projets pédagogiques

Une enveloppe budgétaire de **1.000 €** pourrait être affectée à ces subventions.

Autres subventions (autres établissements scolaires, associations,...)

A titre d'exemple, le Collège Ste-Ursule, qui accueille plusieurs dizaines d'élèves relevant du Syndicat, sollicite régulièrement une participation financière pour les voyages pédagogiques qu'il organise.

Pour répondre aux demandes des autres établissements scolaires et associations, une enveloppe budgétaire de **4.500 €** pourrait être affectée à ces subventions.

Récapitulation :

	Montant
Subventions au titre des classes de découverte et voyages pédagogiques	8 000 €
Subvention au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel	25 000 €
Subvention au titre du projet 'Ecole numérique'	25 000 €
Subvention au titre des activités "Piscine"	6 000 €
Subventions au titre des jeunes licenciés	1 600 €
Subventions au titre des projets pédagogiques	1 000 €
Autres subventions	4 500 €
TOTAL	71 100 €

3. Les contributions syndicales

Les contributions syndicales pour équilibrer ce secteur d'activité en 2024 s'obtiennent en additionnant les charges obligatoires (5.600 €) et les subventions aux établissements scolaires (71.100 €), soit au total 76.700 € (contre 83.600 € en 2023), et une diminution de 6.900 €.

Conformément aux statuts du Syndicat, les participations des communes ayant adhéré à la compétence "Affaires scolaires" sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population.

4. Les transports scolaires

Depuis janvier 2023, de nombreux désordres sont observés dans les transports scolaires, notamment pour la desserte du Collège de Habsheim. Plusieurs élèves fréquentant cet établissement, utilisent le service de transport des classes de SEGPA du Collège de Rixheim, géré par le GRAND EST. Du fait des changements répétés de chauffeurs, les circuits, les arrêts et les horaires ne sont pas respectés.

Malgré les plaintes des parents d'élèves, l'intervention régulière de M. WINDHOLTZ sur le terrain pour surveiller l'arrivée et le départ des bus, les tentatives de dialogue avec le transporteur, le service reste chaotique et les parents d'élèves sont excédés.

De plus, ces dysfonctionnements sont systématiquement signalés à la Région GRAND EST. Il est précisé que depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les factures du transporteur sont directement réglées par la Région. Le Syndicat ne dispose d'aucun levier pour faire respecter les marchés.

Madame la Présidente a saisi le Président du GRAND EST à ce sujet. En réponse, ce dernier s'efforce de stabiliser les personnels de conduite sur le secteur, de manière à rendre le plan de transport plus robuste. Par ailleurs, une application 'voyageur' est mise en œuvre, permettant la localisation en temps réel des véhicules de transport, et facilitant la relation à l'utilisateur.

Quoi qu'il en soit, il convient de signifier à la Région GRAND EST que le Syndicat n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ces transports.

Evolution des contributions syndicales

Compétence	2023	2024	Ecart	
Sécurité	176 200	235 500	59 300	33,7%
Affaires scolaires	83 600	76 700	-6 900	-8,3%
TOTAL	259 800	312 200	52 400	20,2%

